Une Europe plus utile pour une Région plus efficace : de nouvelles opportunités de financement pour les acteurs ligériens

Quelques données clé sur la politique de cohésion…

1

Les Fonds européens structurels et d'investissement : un cadre stratégique et financier commun

5 Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

Pour la période 2014-2020 cinq fonds européens structurels et d'investissement (FESI) concourent à la politique européenne de cohésion :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER);
- le Fonds social européen (FSE);
- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER);
- le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP);
- le Fonds de cohésion (FC).

Du point de vue des moyens financiers , la politique régionale et de cohésion représente un montant de **352 Mds €**, soit 32,5% du budget de l'Union européenne.

Il s'agit du second poste de dépenses après la politique agricole commune (38 %).

La France s'est vu attribuer 7,8 % du total des crédits disponibles.

Les FESI ont été créés à différentes périodes de la construction européenne et sont régis par des règles sensiblement différentes…

FSE
(création 1957)

Domaine d'intervention : emploi, formation, inclusion

Prise en charge des dépenses de fonctionnement (salaires…) et utilisation de biens amortissables *prorata temporis*

FEDER
(création 1975)

Domaine d'intervention : aménagement et compétitivité des territoire, économique, transition énergétique …

Prise en charge des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement afférentes

FEADER
(création 2007 ex FEOGA-O)

Domaine d'intervention : compétitivité des exploitations agricoles, politiques agro-environnementales…

Prise en charge de l'acquisition de matériel, de dépenses de fonctionnement , octroi d'aides individuelles (installation, aides surfaciques…)

FEAMP
(création 2013 ex FEP)

Domaine d'intervention : compétitivité des exploitations aquacoles et piscicoles, réhabilitation des installations portuaires…

Prise en charge de l'acquisition de matériel, de dépenses de fonctionnement , octroi d'aides individuelles (installation, équipements…)

… l'ensemble des FESI concourent cependant à tout ou partie des 11 objectifs thématiques définissant les ambitions de la politique de cohésion à l'échéance de 2020

	FEDER	FSE	FEADER	FEAMP
OT 1 - Recherche et innovation	X		X	
OT 2 - Installations et usages numériques	X		X	
OT 3 - Compétitivité des PME, du secteur agricole et de l'aquaculture	X		X	X
OT 4 - Transition énergétique	X		X	X
OT 5 - Adaptation au changement climatique	X		X	
OT 6 - Préservation de l'environnement	X		X	X
OT 7 - politiques de transport	X			
OT 8 - Politiques d'emploi	X	X	X	X
OT 9 - Promotion de l'inclusion	X	X	X	
OT 10 - Développement des qualifications	X	X	X	
OT 11 - Soutien aux administrations publiques	X	X		

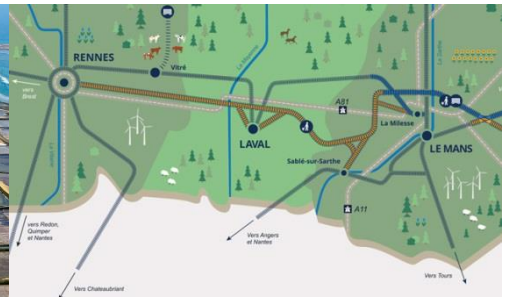

La politique de cohésion dans les Pays de la Loire…

2

Organigramme Direction Politiques Européennes

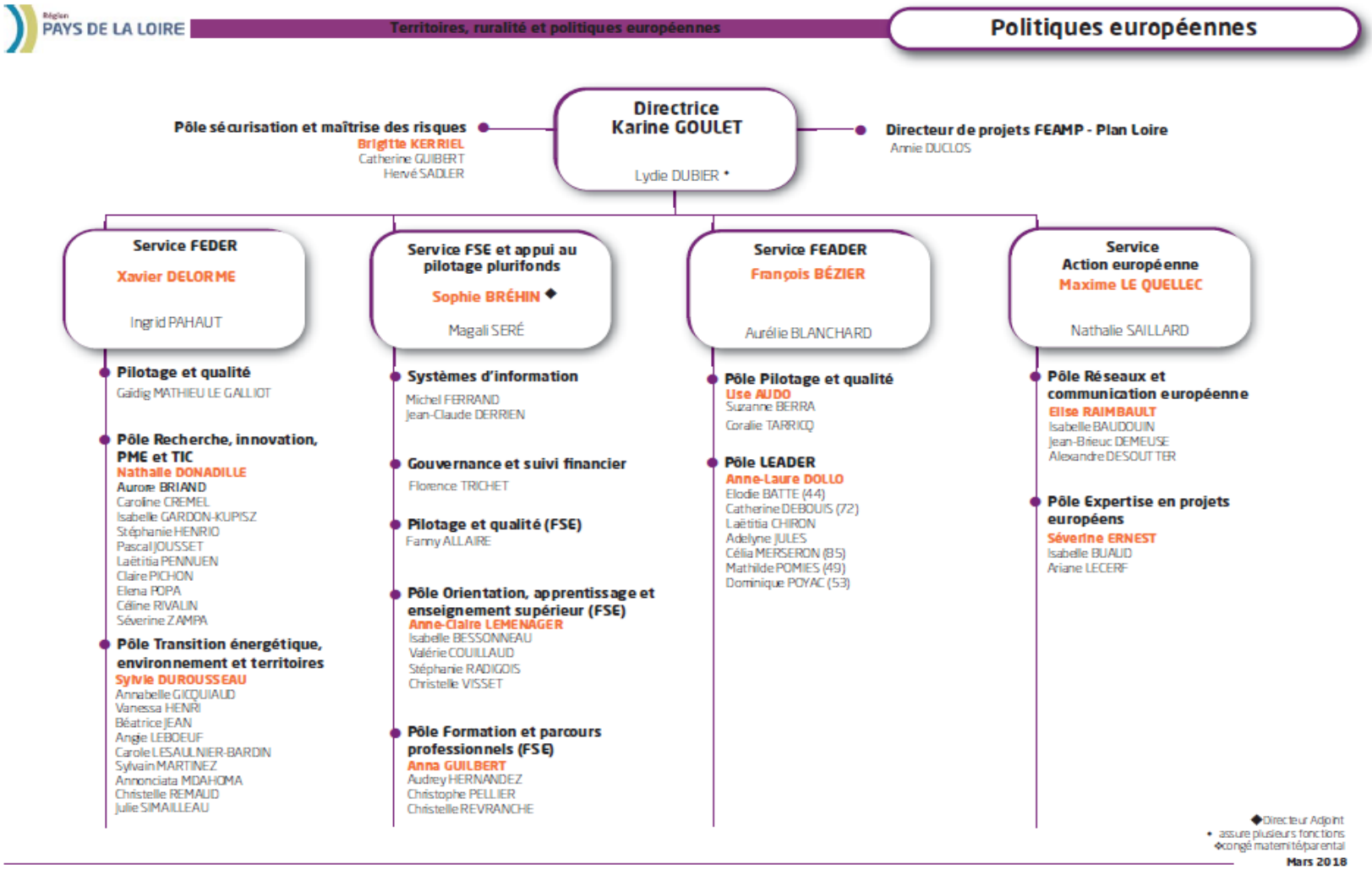

Les Régions sont devenues les acteurs majeurs de la politique de cohésion 2014-2020 …

Dans son article 78 la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 confie aux Régions la gestion - auparavant exercée par l'Etat - de la part essentielle des fonds de politique de cohésion disponibles au titre de la période 2014-2020.

Au regard des forts enjeux induits par une telle mission, la Région a souhaité définir une stratégie globale pour la période 2016-2021

La stratégie régionale européenne pour la période 2016-2021 adoptée par l'Assemblée régionale en octobre 2016 fixe un double objectif :

- Renforcer l'accès des opérateurs ligériens aux programmes d'action communautaire et mener une stratégie d'influence auprès des instances européennes pour la défense des intérêts ligériens;
- Optimiser l'utilisation des financements de la politique européenne de cohésion alloués à la Région pour la période 2014-2020.

Enfin, il faut souligner que cette stratégie est fortement articulée avec les autres feuilles de route de la mandature dans les différents domaines clés de l'action régionale.

Le montant des FESI mobilisés dans les Pays de la Loire pour la période 2014-2020 approche 950 M€

Ces financements exclusivement alloués à des projets ligériens se partagent comme suit :

- 302,7 M€ au titre d'un programme régional FEDER;
- 76,7 M€ au titre d'un programme régional FSE;
- 90,5 M€ au titre du volet déconcentré d'un programme national FSE ;
- 457,6 M€ au titre du programme de développement rural FEADER;
- 14,5 M€ au titre des mesures régionalisées d'un programme national FEAMP (*)

Par ailleurs, les opérateurs ligériens peuvent candidater à des appels à projets publiés dans le cadre de programmes FEDER à dimension interrégionale, soit :

- Le programme Interreg Espace Atlantique 2014-2020 ;
- Le Programme opérationnel interrégional (POI) du bassin de Loire.

(*) à ce montant s'ajoute une part des crédits du volet central non pré-affectés par région

La Région est le principal maître d'œuvre des politiques de cohésion

En tant qu'autorité de gestion des programmes régionaux FEDER-FSE et FEADER et gestionnaire délégué (organisme intermédiaire) des mesures régionalisées du programme national FEAMP, la Région est responsable de la mise en œuvre de 90 % des FESI alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2020

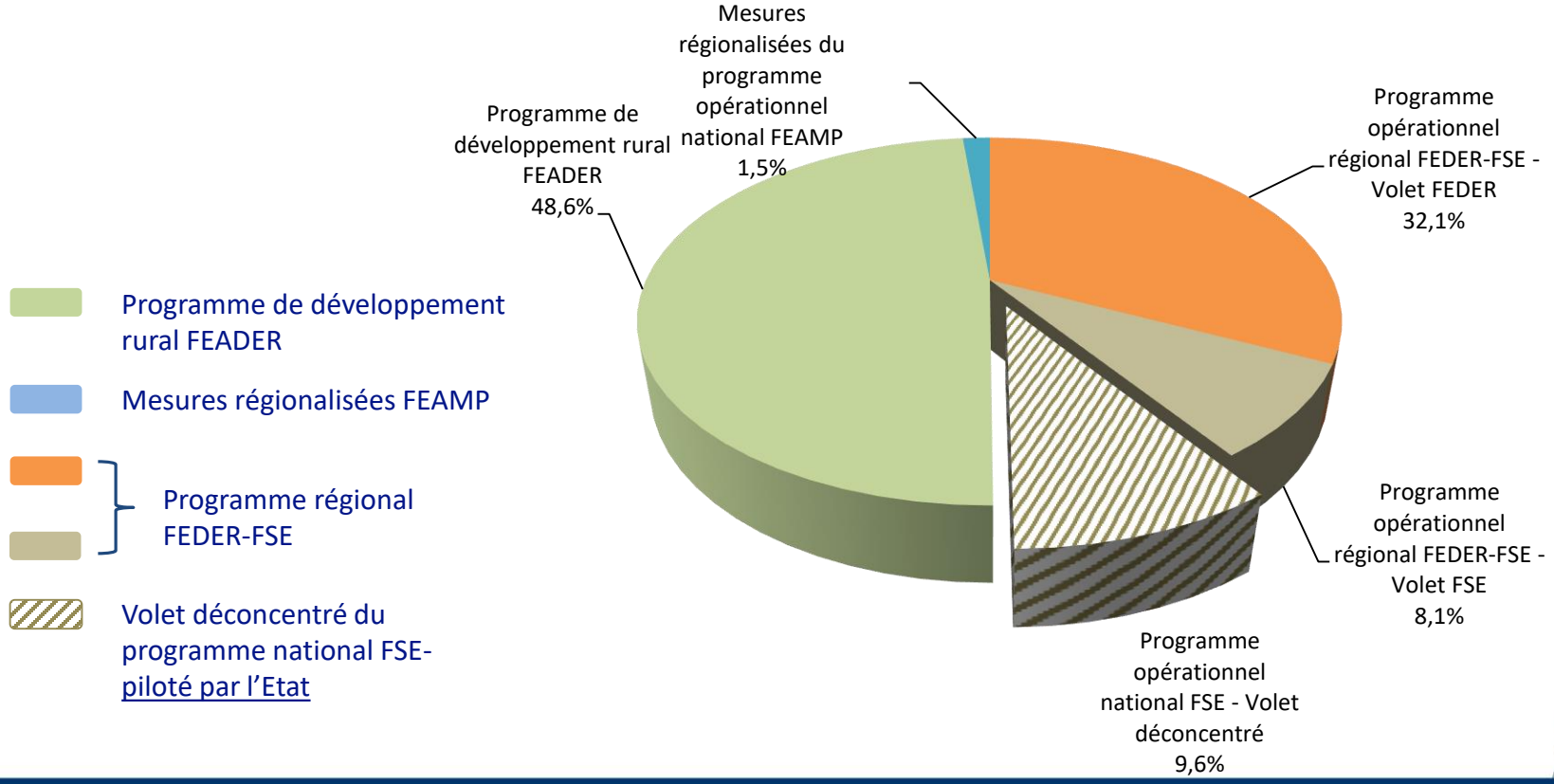

FEDER-FSE
Pays de la Loire

Le Programme opérationnel régional FEDER-FSE doté de 379,5 M€ est réparti en 9 axes d'intervention correspondant aux objectifs thématiques mis en œuvre dans les Pays de la Loire.

La dotation FEDER est programmée à hauteur de 33 % et la dotation FSE à hauteur de 95 %

Fonds mobilisé	Axe	Thématique	Dotation UE	dont volet urbain
FEDER	1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	117,700	
FEDER	2	Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité	23,550	
FEDER	3	Renforcer la compétitivité des PME	20,600	
FEDER	4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO^2	73,600	17,9
FEDER	5	Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement	29,450	15,945
FEDER	6	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	29,450	29,45
FSE	7	Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences (…)	74,169	
FEDER	8	Assistance technique	8,399	
FSE	9	Assistance technique	2,542	
Total FEDER			302,749	63,295
Total FSE			76,711	
Total général			379,460	63,295

Unité : M€

FEDER
Volet urbain

Une part de la dotation FEDER du programme régional (20 %) est dédié à un volet urbain réparti entre 9 territoires

Cette dotation est programmée à hauteur de 13 %

Axes	Objectifs thématique	Cap Atlantique	CARENE	Nantes Métropole	Angers Loire Métropole	Saumur Loire développement	Agglomération du Choletais	Laval Agglomération	Le Mans Métropole	La Roche sur Yon Agglomération	TOTAL
Axe 4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs		0,825	1,330	6,729	3,032	0,704	0,917	1,086	2,236	1,042	17,900
Axe 5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement	OT 5 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique	0,106	0,171	0,863	0,389	0,090	0,118	0,139	0,287	0,134	2,295
	OT 6 - Préserver et protéger l'environnement	0,629	1,014	5,131	2,312	0,537	0,700	0,828	1,705	0,794	13,650
	Total OT 5 et OT 6	0,735	1,185	5,994	2,701	0,627	0,817	0,967	1,991	0,928	15,945
Axe 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination		0	1,621	10,754	5,839	2,231	1,506	1,273	5,275	0,951	29,450
Total		1,559	4,136	23,477	11,571	3,562	3,241	3,326	9,503	2,920	63,295

Unité : M€

ITI Le Mans Métropole

Quelques exemples de projets financés au titre de l'enveloppe ITI en Sarthe :

- Etudes pré-opérationnelles pour le développement du réseau de chaleur dans la ville du Mans au titre de la création de sources d'énergie renouvelables ;

- Rénovation de l'école primaire Epau dans la Ville du Mans et réhabilitation d'une salle multi-activité dans la commune d'Arnage au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

- Etude d'identification et d'évaluations des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis et étude sur les déplacements au sein du territoire Le Mans Métropole afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agglomération ;

- Création d'un site propre pour les déplacements doux dans le cadre de l'aménagement de la voie communautaire (VC) 246 sur la commune de Rouillon et création d'une piste cyclable entre Sargé-lès-Le-Mans et Le Mans ;

- Création du Boulevard Nature de 72km autour de l'agglomération mancelle dans le cadre de la mise en œuvre des trames vertes ;

- Création d'un centre de santé et rénovation du centre aquatique des Atlantides dans le quartier « Sablons-Bords de l'Huisne » dans la ville du Mans et rénovation de la piscine municipale dans la commune de Coulaines afin de réduire les inégalités de revenus au sein des territoires urbains.

FEDER-FSE
Pays de la Loire

Le contenu d'une demande de subvention FEDER

Le dossier de demande de subvention doit être **cohérent** et démontrer **le caractère opérationnel** du projet et sa correspondance avec les priorités européennes et régionales.

Demander conseil à son instructeur

LE CONTENU

Les informations

Le dossier unique de demande de subvention compile des renseignements sur :

- **le porteur de projet :** raison sociale, objet de l'organisme demandeur...,
- **la pertinence et la performance du projet :** descriptif des actions à mener et des résultats attendus, notamment à travers le renseignement d'indicateurs,
- **l'équilibre financier du projet :** estimation des dépenses prévisionnelles et présentation d'un plan de financement réaliste et équilibré,
- **la faisabilité :** capacité de mener à bien le projet d'un point de vue technique et financier.

Recommandations pour bien renseigner son dossier :

- mettre en évidence que le projet s'inscrit dans les **objectifs** du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020,
- préciser la **valeur ajoutée** du projet pour attester de sa pertinence et le valoriser,
- renseigner les résultats attendus du projet, à travers des **indicateurs de réalisation.** Ces indicateurs permettront à la Région de démontrer auprès de l'Union européenne, la **contribution du projet au développement économique, solidaire et durable des Pays de la Loire,**
- être clair, précis et concret pour permettre à la Région de cerner facilement les **enjeux, objectifs, actions et modalités de mise en œuvre du projet.**

FEDER-FSE
Pays de la Loire

La procédure d'une demande de subvention FEDER

Les pièces justificatives

Des pièces justificatives sont à transmettre en complément du dossier de demande. La nature des éléments à transmettre dépend **du statut du porteur de projet, de la nature du projet et du type de dépenses présentées**. Il est indispensable de se référer au dossier de demande et à la notice explicative pour connaitre les justificatifs adaptés à son projet.

Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel présenté dans la demande de subvention conditionne **le montant de la subvention.**
La subvention est déterminée en fonction d'un **taux maximum de cofinancement** (pourcentage du montant de l'opération) et **d'un montant d'aide maximum ; c'est un double plafond.** Si des modifications du plan de financement interviennent en cours de réalisation, le porteur de projet devra en informer le service instructeur.

LA PROCÉDURE

Effectuer sa demande de subvention en 3 étapes :

1- Télécharger le dossier de demande, ses annexes et la notice explicative sur www.europe.paysdelaloire.fr
2- Compléter les documents et rassembler les justificatifs requis
3- Adresser le dossier dûment rempli et l'intégralité des justificatifs nécessaires à la Région (contacts au dos de la brochure)

Le porteur de projet peut à tout moment contacter le service instructeur pour échanger ou être conseillé dans la formalisation de son dossier de demande.

Demander conseil à son instructeur

Déposer un dossier complet et précis : préalable indispensable au démarrage de l'instruction

Consulter le dossier de demande et la notice explicative

FEDER-FSE
Pays de la Loire

La procédure type de l'instruction d'un dossier de demande de subvention FEDER

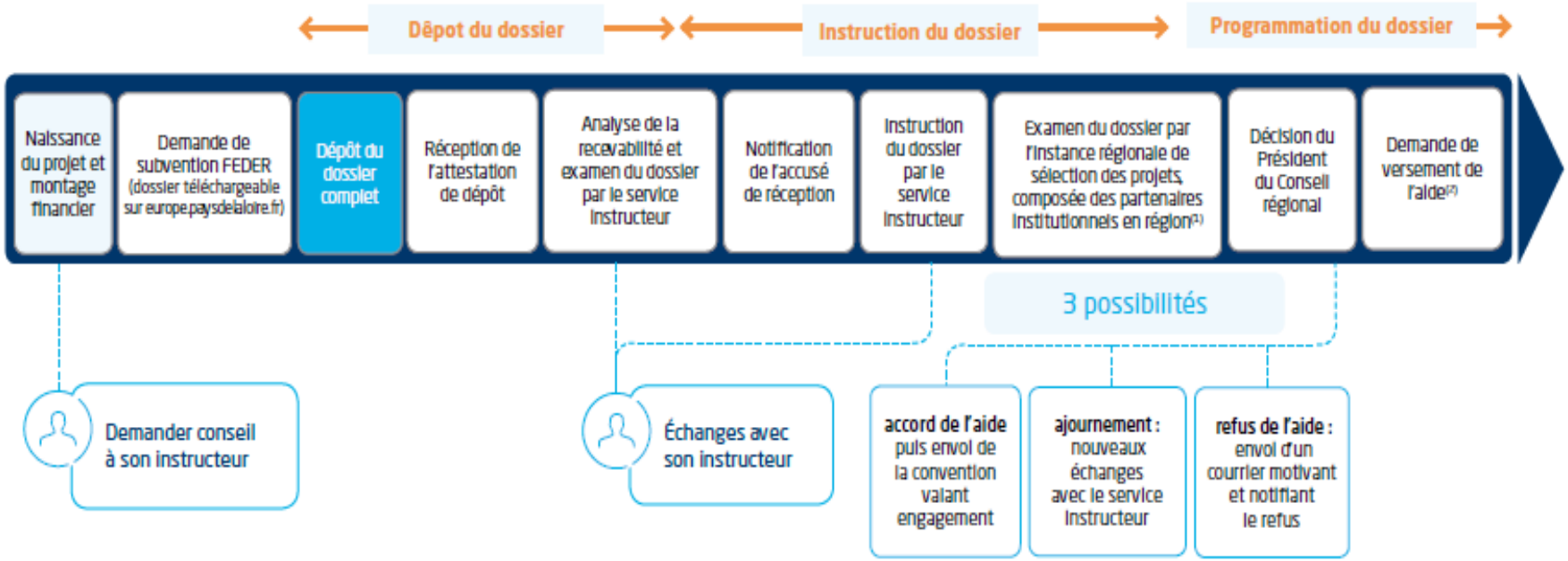

(1) sauf pour les dossiers relevant de l'approche territoriale (ITI)
(2) Et ensuite ? Pour connaître plus en détails la vie d'un dossier suite à l'accord de l'aide, le guide du bénéficiaire FEDER est téléchargeable sur europe.paysdelaloire.fr

Les dépenses retenues par le service instructeur, après échanges avec le porteur de projet, seront recensées dans la convention attributive, une fois
l'aide accordée. Au moment des demandes de paiement, le bénéficiaire de l'aide devra se référer à ce document contractuel pour s'assurer des pièces à
transmettre pour justifier les dépenses réalisées.

FEDER
Plan Loire

Un programme FEDER inter-régional dédié à la préservation et à la valorisation du bassin de la Loire

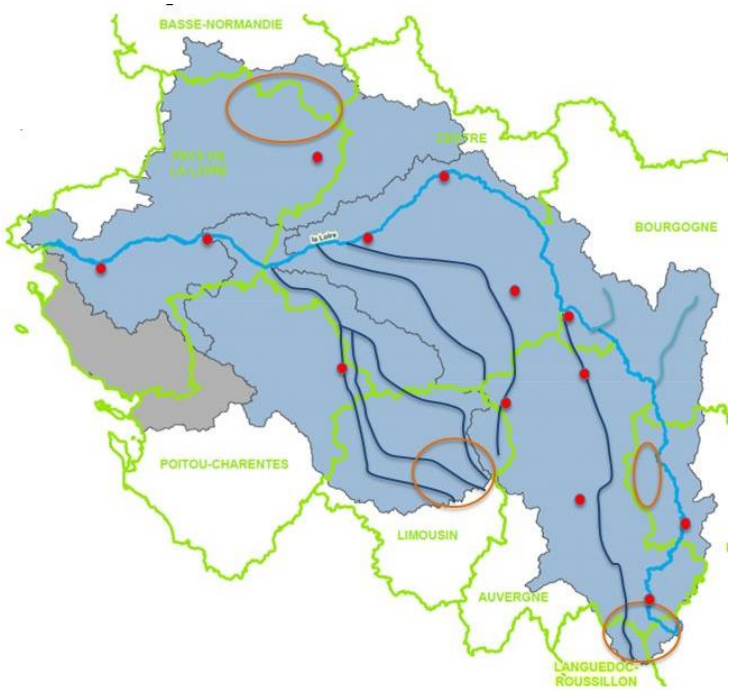

Les Pays de la Loire sont éligibles - pour la plus grande part du territoire - au Programme opérationnel interrégional (POI) Loire 2014-2020

Ce programme est doté de 33 M€ (crédits FEDER)

Les projets soutenus doivent répondre à l'une des thématiques suivantes :

- Restaurer les fonctionnalités des écosystèmes du bassin ligérien (16 M€);
- Développer l'offre touristique et culturelle (7 M€);
- Prévenir les risques d'inondation (9 M€).

L'autorité de gestion de ce programme est la Région Centre Val de Loire

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

http://www.plan-loire.fr/fileadmin/pce/projet-planLoire/POI_FEDER_bassin_de_la_Loire_2014_2020.pdf

FEDER-FSE
Pays de la Loire

Quelques exemples de projets FEDER/FSE financés en Pays de la Loire : http://www.europe.paysdelaloire.fr/beneficier-de-fonds-europeens/comprendre-les-fonds/la-carte-des-projets-europe-en-pays-de-la-loire/

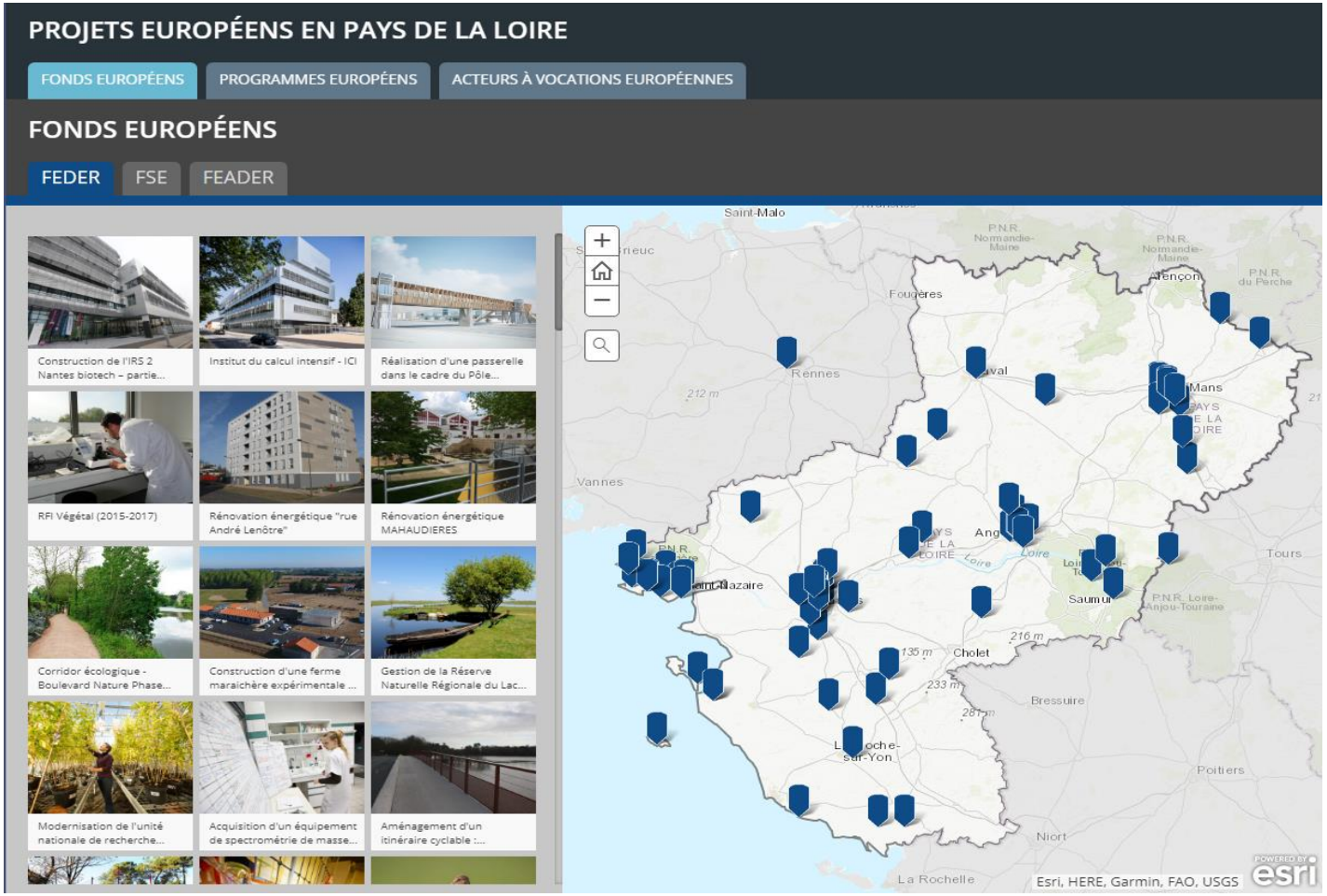

Projets FEDER-FSE

L'opération « Développement de compétences nouvelles au CTTM 2016-2017 » :

Techniques de contrôle in situ : Développer des techniques expérimentales innovantes pour réaliser plus efficacement des essais non destructifs et permettre le contrôle in situ de pièces en production ou de produits finis.

Ecomatériaux innovants : L'objectif est d'amener de nouveaux concepts de matériaux et de procédés sur le marché.

Biomatériaux et santé : Il s'agit de concevoir un équipement qui permettra de réaliser directement des organes complexes en 3D par un procédé de fabrication additive.

Ce programme de recherche permet de maintenir un haut niveau d'expertise au sein des équipes du CTTM qui bénéficie d'ores et déjà du label « Centre de Ressources Technologiques » du Ministère de la Recherche. Son expertise et ses compétences sont reconnues au niveau local, régional et national.

- **Coût total du projet : 4 159 757 €**
- **Aide Région : 500 000 €**
- A**ide FEDER de 1 360 000 €**, soit 32,69 % du coût total.

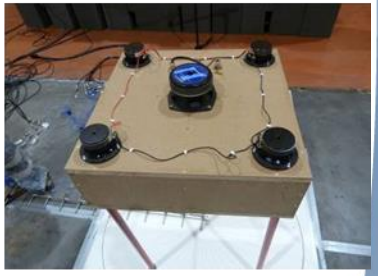

Rénovation énergétique : réhabilitation de 20 logements à Fyé

Propriétaire du lotissement du Pont Tatin depuis 1978, l'Office Public de l'Habitat (OPH) Sarthe Habitat a procédé à une importante opération de rénovation des 20 pavillons individuels qui constituent le lotissement.

La réhabilitation avait pour objectif d'améliorer le confort des résidents et de réduire les charges énergétiques des pavillons auparavant de classe E. Les travaux ont concerné l'isolation intérieure et extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures, la mise en place de chaudières gaz basse température et le remplacement de la VMC.

Les travaux se sont faits en deux temps, chacune des deux opérations distinctes ayant fait l'objet d'une demande de subvention FEDER :

- Une première opération de rénovation de 10 pavillons individuels d'une surface totale de 437,07 m²
- Une seconde opération de rénovation de 10 pavillons individuels d'une surface totale de 548,40 m².

Débutée en mai 2014, la réhabilitation des logements a été réceptionnée en juillet 2015 et les travaux extérieurs ont été livrés en octobre 2015.

Porteur du projet : Sarthe Habitat
Coût total de l'opération : 1 174 935,30 €
Aide FEDER : 80 000 €